PHILÉAS
ARCHITECTURE

TAU - Mission de maîtrise d'œuvre pour les aménagements intérieurs et la scénographie du parcours de visite du Palais du Tau

2 place du Cardinal Luçon - 51100 Reims

DCE 2



MAITRISE D'OUVRAGE Centre des monuments nationaux T : 01 53 40 40 84 damien.delescluse@monuments-nationaux.fr	**BUREAU DE CONTROLE** DEKRA T : 06 46 46 39 13 Stephane.vaucherot@dekra.com	**CSPS** DEKRA T : 06 24 38 45 24 Hubert.meunier@dekra.com	**OPC** DIRECT&ORG T : 01 58 66 64 16 m.kamaleu@directetorg-go.fr s.saunier@directetorg-go.fr		
ARCHITECTE ATELIER PHILEAS T : 01 53 33 24 40 phileas@atelier-phileas.com	**SCENOGRAPHE** CASSON MANN T : 06 11 81 07 68 laure.c@cassonmann.com	**CONCEPTEUR GRAPHISME** PRALINE T : 0044 20 7254 0759 praline@designbypraline.com	**CONCEPTEUR LUMIERE** ATELIER H.AUDIBERT T : 01 43 67 33 77 contact@atelierherveaudibert.com	**BET** TPF INGENIERIE T : 03 26 77 61 79 v.legret@tpfi.fr	**BET** ADEQUAT INGENIERIE T : 06 07 71 81 80 Adequat-eb@wanadoo.fr
CONCEPTEUR AUDIOVISUEL RC AUDIO T : 06 75 49 61 20 rcaudiovisuel@orange.fr					

Emetteur	Echelle	Date	Indice
PHILEAS	SO	29/09/2023	00

Projet Phase Cat. N°	Nom
TAU-DCE2-TEC-10-2	Lot N°10 CARRELAGE - FAIENCE (zone 2)

SOMMAIRE

1 GENERALITES 1

1.1 Préambule 1
1.2 Liste des lots 2
1.3 Qualite des matériaux 2
1.4 Préconisations de mise en oeuvre 2
1.5 Limites de prestations 3

2 PREPARATION DES SUPPORTS 3

2.1 Ragréage P3 3
2.2 Système d'étanchéité liquide 3
2.3 Forme de pente et réservation siphon 4

3 REVETEMENTS SOLS DURS 4

3.1 CARRELAGE 120x120 4

3.1.1 Carrelage grès-cérame 120x120 4

3.2 PLINTHES 5

3.2.1 Plinthes assorties / 10cm ht 5

3.3 CARRELAGE DES LOCAUX ANNEXES 5

3.3.1 Carrelage antidérapant 30x30 5
3.3.2 Plinthes pour carrelage 30x30 5

4 FAÏENCE 6

4.1 Revêtement mural grès-cérame 120x120 6

5 OUVRAGES DIVERS 6

5.1 Tapis brosse 6

1 GENERALITES

1.1 *Préambule*

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux de carrelage et faïences de la zone 2 pour la réalisation de l'aménagement intérieurs et la scénographie du parcours de visite du Palais du Tau au 2 place du Cardinal Luçon - 51100 Reims. La présente maitrise d'œuvre dite de « scénographie » sera nommée « MOE SCENO ».
La MOE SCENO est également composée de plusieurs intervenants :

- ATELIER PHILEAS (Architecte MOE SCENO),
- CASSON MANN (Scénographe MOE SCENO),

o ATELIER HERVE AUDIBERT (AHA – Eclairagiste associé à la scénographie gérant le lot SC02 ECLAIRAGE SCENOGRAPHIQUE),

o RC AUDIOVISUEL (Richard Cailleux Audiovisuel pour la partie audiovisuelle associée à la scénographie gérant le lot SC03 AUDIOVISUEL),

o PRALINE (Signalétique gérant le lot SC04 SIGNALETIQUE),

- BET TPF (Bureau d'étude général pour la MOE SCENO gérant le lot 08B ELEC et 09B CVC/PB),

Une autre maitrise d'œuvre, représentée par l'ACMH (Architecte en Chef des Monuments Historiques) est également présente dans le cadre du projet. Cette maitrise sera dite « MOE ACMH » dans la suite du présent document. Cette MOE ACMH s'est également associée d'un bureau d'étude technique pour sa partie représentée par la société PARICA.

Le maitre d'ouvrage « Centre des Monuments nationaux » est désigné dans la suite du présent document par : MOA CMN.

Le principe général de répartition des maitrises d'œuvres peut être résumé ainsi, la « coque brute » du bâtiment restaurée, équipée en matière de sécurité incendie, du sureté intrusion et de fluides et complétée des éléments de structure manquants ou à renforcer reste sous la responsabilité de la MOE ACMH. De façon à ce que les aménagements intérieurs fonctionnels et scénographiques, y compris tous cloisonnements et doublages non structurels reste sous la responsabilité de la MOE SCENO. La conception et la distribution des installations CFO (armoire électrique d'une manière générale et distribution), de sécurité (SSI, Eclairage de sécurité) et de sureté (contrôle d'accès, vidéosurveillance, alarme intrusion) reste à la charge de la MOE ACMH.

Les travaux à ce stade du projet concernent :

- Au R-1, les travaux de réaménagement du parcours permanent (salles d'exposition 15 et 16)
- Au RDC, les travaux de réaménagement :

o Des locaux associés au parcours permanent : salle 17, 18 et 19 + locaux associés au circuit de visite (Accueil, salon de thé, locaux annexes, etc.),

o De l'atelier pédagogique et du bloc sanitaire, le reste étant à la charge de la MOE ACMH

- Au R+1, les travaux de réaménagement du parcours permanent (salles d'exposition 01 à 14, hors salle 10)

Les travaux consistent en la réalisation de toutes les constructions, aménagements et réfections prévus dans les plans architecturaux, CCTP, et plus généralement dans tous les documents du marché.
Préalablement à l'exécution des ouvrages les entreprises auront la charge de la réalisation des études d'exécution.
L'entrepreneur devra la réalisation de tous les ouvrages désignés dans les diverses pièces contractuelles : CCTP, plans

d'architectes, et tout document faisant partie intégrante du marché. En outre les entrepreneurs doivent exécuter tous les travaux nécessaires à la parfaite finition des ouvrages, selon les plans, les règles de l'art, les normes et textes en vigueur à la signature des marchés de travaux.
Du fait de leur qualification, il appartient à toutes les entreprises de prévoir le détail des sujétions, fournitures et ouvrages nécessaires à la réalisation parfaite de leurs marchés.
En cas d'omission dans le présent document chaque entrepreneur devra lors de son étude signifier à la maîtrise d'œuvre la nature des ouvrages manquants et bien entendu les faire figurer dans son offre. Dans tous les cas l'entrepreneur ne pourra faire valoir une omission dans le présent document pour présenter un devis de travaux supplémentaires.

Les prescriptions générales communes à tous les corps d'état font l'objet du CCTC Lot N°00.

1.2 *Liste des lots*

Les travaux sont prévus au titre du projet de l 'aménagement intérieurs et la scénographie du parcours de visite du Palais du Tau au 2 place du Cardinal Luçon - 51100 Reims.

Lot 00 Dispositions - Generales - TCE
Lot 01 Boutique et billetterie provisoires
Lot 02 Cloisons / Doublage / Faux-plafonds
Lot 03 Serrurerie
Lot 04 Menuiseries Intérieures
Lot 05 Revêtements sols durs / sols souples / Faïence
Lot 06 Peinture / Signalétique
Lot 07 Électricité
Lot 08 Plomberie Chauffage Ventilation
Lot 09 Mobilier de réserves

1.3 *Qualite des matériaux*

Les matériaux mis en œuvre seront soumis à l'agrément du maître d'œuvre avant commande.
La pose à joints nuls est interdite pour sols et revêtements muraux.
Largeur des joints entre carreaux
Les largeurs de joints se désignent comme suit :
- Joints fins : moins de 2 mm
- joints larges : de 2 à 10 mm
- joints très larges : plus d 10mm

Pour les autres grés-cérame posés en intérieur, on choisit des joints de 2 à 3mm pour des carreaux de 5x5 cm et de 10 x 10 cm ; des joints de 3 à 5mm pour des carreaux de 10 x 20 cm et de 20 x 20 cm ; des joints de 5 à 10 mm ou plus pour des dimensions de 30 x 30cm et plus.
En cas de carreaux rectifiés, la pose se fera conformément aux recommandations du fabricant.
Jointoiements
Les joints pourront être traités selon leur largeur avec un coulis, une barbotine ou un mortier de sablon.
Dans tous les cas, les largeurs de joints et la nature des joints devront être définies avant tout début de travaux par le maître d'œuvre en accord avec l'entrepreneur.
La teinte de joints sera soumise à l'approbation du maître d'œuvre, l'entrepreneur titulaire du présent lot réalisera un échantillon qu'il présentera en réunion de chantier.

1.4 *Préconisations de mise en œuvre*

L'ensemble des travaux prévus au présent projet sera réalisé et mis en œuvre selon les normes AFNOR, les documents techniques unifiés publiés par le C.S.T.B., les directives communes de l'Union Européenne et les règles de l'art requises, par des entreprises classées et qualifiées par l'O.P.Q.C.B (ou équivalentes), dont en particulier :
Les ouvrages devront être exécutés conformément aux documents réglementaires en vigueur à la date de signature du

marché (DTU, normes UNM , règles professionnelles, ...)
Les ouvrages seront exécutés suivant les règles :

- DTU 52, et toutes autres DTU se rapportant à l'objet des travaux
- Avis techniques du CSTB pour les matériaux et procédés non traditionnels
- RT 2012
- Réglementation Acoustique
- Sécurité contre l'incendie

1.5 *Limites de prestations*

L'entrepreneur du présent lot doit se mettre en rapport avec les corps d'états concernés pour la bonne finition de ses ouvrages, soit avec :

LES LOTS ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES :
L'entrepreneur du présent lot doit laisser intervenir les lots techniques pour la pose des appareillages.

LE LOT CVC - PLOMBERIE:
L'entrepreneur du présent lot doit laisser intervenir les lots techniques pour la pose des robinetteries et divers accessoires

L'entreprise titulaire du présent lot devra la réception des ouvrages réalisés par le lot gros œuvre, cloison doublage.

2 PREPARATION DES SUPPORTS

2.1 *Ragréage P3*

Réalisation depuis le support existant d'un ragréage général des surfaces destinées à recevoir un revêtement de sol souple collé, par l'application d'un enduit de ragréage autolissant P3 épaisseur sous avis technique du CSTB. Application à raison de 1,5 kg par mm d'épaisseur. Une passe est prévu en base et une deuxième si nécessaire.
Compris traitement des fissures, colmatage des manques, reprises des inégalités et application d'un primaire en dispersion pour régulariser ou fixer à raison de 150 kg/m². Prestation comprenant le débullage à l'aide d'un rouleau débulleur à picots et de semelles à pointes.
Au préalable, sur support à réceptionner obligatoirement, préparation des sols par le nettoyage du support, le balayage et l'enlèvement des déchets et autres.
Les produits mis en œuvre devront avoir fait l'objet d'un Avis Technique précisant le classement, au moins égal au classement UPEC des locaux à revêtir.
Y compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Localisation / Concerne :
Au droit de l'ensemble des revêtements sol du présent lot

2.2 *Système d'étanchéité liquide*

Fourniture et pose d'un système d' étanchéité sous carrelage de type S.E.L. composé ainsi :

Mise en œuvre :
- Vérification de la planimétrie des supports,
- Préparation des supports par grattage, nettoyage et aspiration (balayage interdit) pour enlever toutes aspérités, traces de plâtre, colle, peinture...,
- Réparation éventuelle des zones défectueuses par produit agréé par le fabricant
- Pré-encollage du support avec le mortier colle agréé par le fabricant,
- Déroulage soigné du film et marouflage,
- Traitement des raccords entre lés et des points singuliers tels que angles rentrants et sortants, raccordements sol-mur, traitement des siphons avec bandes de renfort
- Mise en œuvre de la chape et du carrelage avec intégration des plinthes en périphérie des parois et des siphons de sol.

Sujétions particulières :
- Marouflage soigné de la sous-couche,

- Positionnement du siphon de sol à l'avancement pour calepinage parfait du carrelage,
- Entourage soigné au droit de tous fourreaux , pieds d'huisserie, socles, réservations diverses

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Localisation / Concerne :

Suivant plans et carnet de détails architecte, au droit des locaux suivants :

- Cuisine / S (RDC)10

- Logistique de proximité C(R+1)07

2.3 *Forme de pente et réservation siphon*

Mise en œuvre d'une forme de pente

La prestation comprend :

- La démolition de la chape sur une faible épaisseur afin de structurer une forme de pente de 1.5 cm d'épaisseur y/c évacuation des gravois.
- La fourniture et mise en œuvre de formes de pente dressées au mortier à base de liants hydrauliques, charges, résines, adjuvants spéciaux à prise rapide.
- Le support sera propre, sain, stable, dépoussiéré par aspiration et sec.
- Les fissures doivent être traitées.
- Contraintes de séchage et d'application suivant les prescriptions du fabricant.
- Y/c insertion des accessoires de siphon de sol ainsi que toutes prestations à réaliser pour la mise en œuvre du carrelage.

Localisation / Concerne :

Suivant plans et carnet de détail architecte, au droit de l'ensemble des locaux définis ci-avant

3 REVETEMENTS SOLS DURS

3.1 CARRELAGE 120x120

3.1.1 *Carrelage grès-cérame 120x120*

Fourniture et pose par double encollage de carreaux en grès cérame imitation béton de type Cementum des Ets MARAZZI ou équivalent, coloris au choix de l'architecte.

Caractéristiques:

- Format 120 x 120cm
- Epaisseur: 6mm, surface matte
- Classement UPEC: U4 P3 E3 C2
- Glissance : R10

Le remplissage des joints (carrelage/faïence) devra être traité avec des joints fins, de type FERMAJOINT ou équivalent, couleur dans les tons du carrelage.
Mise en œuvre suivant recommandation du fabricant.
Réalisation d'un joint au mastic de première catégorie, entre sol en carrelage et menuiserie.
Finitions complémentaires après passage des autres corps d'état.
Protection jusqu'à la réception des sols à la charge du présent lot.

Pose suivant calepinage du Maître d'œuvre, découpes, raccordements, calepinage, réservations et toutes sujétions.

Localisation / Concerne :

Suivant plans et carnet de détail architecte, au droit des locaux :

- Sanitaires publics mixtes / S (RDC)15

- Bureau Boutique / S (RDC)10

- Repos Personnel / S (RDC)09

- Zone Personnel / S (RDC)10

- Sanitaires scolaires et festin

- Sanitaires F / C(R+1)05
- Sanitaires H / C(R+1)05

3.2 PLINTHES

3.2.1 *Plinthes assorties / 10cm ht*

Fourniture et pose de plinthes en carreaux en grès cérame imitation béton de type Cementum des Ets MARAZZI ou équivalent

Caractéristiques:
- Hauteur : 100mm
- Classement UPEC: U4 P3 E3 C2
- Coloris : Indigo
- Plinthes droites

Mise en œuvre par collage au ciment-colle selon Cahier des charges et Avis Technique du fabricant.

Localisation / Concerne :
Suivant plans et carnet de détail architecte, au droit de l'ensemble des locaux définis ci-avant

3.3 CARRELAGE DES LOCAUX ANNEXES

3.3.1 *Carrelage antidérapant 30x30*

Fourniture et pose scellée de carreaux en grès cérame antidérapant, coloris au choix de l'architecte.
Classement U4P4E3C2
Format 30x30
Pose à définir par l'architecte
Carreaux en grès cérame rectifiés seront de type ingélif et titulaire d'un indice de glissance supérieur ou égal à R10.
Le remplissage des joints (carrelage/faïence) devra être traité avec des joints fins, de type FERMAJOINT ou équivalent, couleur dans les tons du carrelage.
Mise en œuvre suivant recommandation du fabricant.
Réalisation d'un joint au mastic de première catégorie, entre sol en carrelage et menuiserie.
Finitions complémentaires après passage des autres corps d'état.
Protection jusqu'à la réception des sols à la charge du présent lot.
Pose suivant calepinage du Maître d'œuvre, découpes, raccordements, calepinage, réservations et toutes sujétions.

Localisation / Concerne :
Suivant plans et carnet de détail architecte, au droit des locaux :
- Cuisine / S (RDC)10
- Logistique de proximité C(R+1)07 et 08

3.3.2 *Plinthes pour carrelage 30x30*

Fourniture et pose de plinthes assorties au carrelage décrit ci-dessus.
Mise en œuvre par collage au ciment-colle selon Cahier des charges et Avis Technique du fabricant.
La prestation comprendra également :
La préparation du support sur l'emprise de la pose des plinthes.
- Les découpes, raccords, calfeutrements, pièces spéciales pour angles intérieurs et extérieurs.
- Réglage en alignement avec les joints du sol correspondant ;
- La rectification sur chant pour pose à joint réduits et la mise en œuvre des joints assortis aux joints du carrelage correspondant.
Coloris au choix de l'architecte.

Localisation / Concerne :
Suivant plans et carnet de détail architecte, au droit des locaux définis ci-avant

4 FAÏENCE

4.1 *Revêtement mural grès-cérame 120x120*

Fourniture et pose par double encollage de carreaux en grès cérame imitation béton de type Cementum des Ets MARAZZI ou équivalent, coloris au choix de l'architecte

Caractéristiques:
- Format 120 x 120cm
- Epaisseur: 6mm, surface matte
- Classement UPEC: U4 P3 E3 C2

Le remplissage des joints (carrelage/faïence) devra être traité avec des joints fins, de type FERMAJOINT ou équivalent, couleur dans les tons du carrelage.
Mise en œuvre suivant recommandation du fabricant.
Réalisation d'un joint au mastic de première catégorie, entre sol en carrelage et menuiserie.

Pose suivant calepinage du Maître d'œuvre, découpes, raccordements, calepinage, réservations et toutes sujétions.

Localisation / Concerne :

Suivant plans et carnet de détail architecte, et notamment pour l'ensemble des sanitaires :
- ***Sanitaires publics mixtes / S (RDC)15***
- ***Sanitaires scolaires et festin***
- ***Sanitaires F / C(R+1)05***
- ***Sanitaires H / C(R+1)05***

5 OUVRAGES DIVERS

5.1 *Tapis brosse*

Fourniture et pose d'un tapis de propreté à surface structurée en rouleaux ou tapis bordés. Il sera constitué de deux types de fibres 100% PVC de couleurs différentes teintées masse avec particules intégrées anti-glissance.
Pose libre ou collée à la colle acrylique, selon les dimensions du tapis, conformément aux règles professionnelles et suivant les recommandations du fabricant.
Dimensions : 75 x 200 cm
Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Localisation / Concerne :

Suivant plans et carnet de détail architecte, au droit de l'entrée principale